

## Procès-verbal du Conseil d'Administration

### Séance n°2

### Lundi 9 janvier 2023

Sont présents :

- *Membres de la direction* : Mme Orain, Mme Iborra, Mme Abarca, Mme Houdayer
- *Représentants des personnels Enseignants et d'Éducation* : Mme Saint Lo, M. Beussant, Mme Gadhi, Mme Baillot, Mme Guénégo, M. Fréard, M. Malardé
- *Représentants des Parents d'élèves FCPE* : Mme Paris, M. Ruau, Mme Blandin, Mme Goulmy, Mme Feuillat, Mme Vie, M. Chevalier
- *Représentants des Elèves* : M. Bah, Mme Drouin
- *Représentants des Agents* : -
- *Représentant du Département* : M. Thiriet
- *Représentant Commune* : -
- *Personnalité invitée* :

Excusés :

- 1 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 04/10/2022 et 29/11/2022
- 2 – Voyage en Espagne, pour vote
- 3 – Sortie à Amboise, pour vote
- 4 – Prix Kangourou, pour vote
- 5 – Modification Règlement Intérieur, pour vote
- 6 - Questions diverses (devront être déposées au Secrétariat au plus tard 48 heures à l'avance)

**1. Approbation des procès-verbaux précédents**

**Approbation PV CA du 04/10/2022**

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

**Approbation PV CA du 29/11/2022**

**Sous réserve des modifications suivantes :**

suppression de « l'approbation du PV du 04/10 »  
correction « conseil de vie collégienne »

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

## **2. Voyage en Espagne, pour vote**

Mme Abarca présente le budget du voyage prévu du 21 mai 2023 au 26 mai 2023 pour les élèves hispanophones des classes de 3<sup>ème</sup> 4 et 3<sup>ème</sup> 5. Le montant total s'élève à 20873, 46 € pour 45 élèves. Le collège participera à hauteur de 3816,11 soit environ 86 € par élèves. Le coût par famille est de 315 €, il a été revu car 2 élèves ne participeront pas (45 au lieu des 47 initialement prévus).

Mme Baillot (professeur d'espagnol) indique qu'une opération « vente de brioches » aura lieu dans le but de faire diminuer le coût pour les familles (sous forme de remboursement des frais engagés après le voyage). La somme inscrite au budget du voyage est le résultat d'une vente ayant eu lieu avant la COVID. L'argent récolté cette année viendra donc abonder la réduction des frais pour les familles. Mme Abarca précise que le fonds social pourra être mobilisé si nécessaire pour les familles qui le demanderaient.

### **Voyage en Espagne, participation de 315 € par élève**

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

M. Ruau soulève la question des repas : est ce que les demi-pensionnaires seront remboursés des repas non pris au self durant la période. La réponse sera traitée au prochain Conseil d'Administration.

18h26 arrivée de Mme Vie

## **3. Sortie à Amboise, pour vote**

La sortie, organisée par Mme Guénégo, s'adresse aux classes de 5<sup>ème</sup> 1 et 5<sup>ème</sup> 2 et concernent 56 élèves et 4 accompagnateurs.

Mme Abarca présente le budget et évoque les difficultés à trouver un transporteur ainsi que le coût qui a été multiplié par deux en moins de deux ans.

La totalité du coût sera prise en charge à 100% par le collège soit 3042 €. Mme Orain rappelle que cette prise en charge est exceptionnelle et peut se faire en raison du reliquat des années antérieures (COVID). En conséquence la sortie est obligatoire pour les élèves des classes concernées.

### **Sortie à Amboise**

Votants : 20      Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

## **4. Prix Kangourou, pour vote**

Il s'agit d'un concours individuel de mathématiques organisé au niveau national pour les élèves volontaires des classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Le coût de la participation par élève est de 3 euros. Mme Orain propose que chaque élève participe pour un montant d'1 euro et le collège pour un montant de 2 euros.

La participation est limitée à 70 élèves.

Le concours a lieu le 6 mars 2023 de 10h à 11h30

Mme Paris s'étonne qu'il n'y ait pas une participation totale du collège au vu du montant, Mme Iborra indique que ce montant permet que les élèves s'engagent à venir.

### **Prix Kangourou**

Votants : 20      Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

18h34 arrivée de M. Chevalier

#### **5. Modification Règlement Intérieur, pour vote**

Mme Orain indique qu'il y a besoin de modifier rapidement le règlement intérieur : les élèves peuvent utiliser des matériels connectés autre que le téléphone portable. Il y a donc nécessité de s'adapter.

Le Conseil d'administration ajoute également d'autres points à modifier.

Voici la liste des éléments modifiés dans le règlement intérieur et soumis au vote :

2.1.2 - modification des horaires, en ajoutant « 13h, 13h30 et 14h »

2.3.3-2 – modification du texte « en cas d'absence ~~non~~ prévue d'un professeur »

3.1.2 - (proposition des AED) ajout : « les élèves ayant des heures d'étude hebdomadaires à l'emploi du temps doivent apporter le matériel scolaire nécessaire pour travailler »

3.3 - relecture du texte sur appareils connectés. Il est proposé que la référence à la Loi soit indiquée entre parenthèses à la suite du mot « téléphone portable »

Dispositions complémentaires : Suppression de l'autorisation de vue pour la constitution du trombinoscope.

#### **Modification Règlement Intérieur**

Votants : 21

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 2

#### **Questions diverses**

#### **6. Conventions FAL44 et SACEM**

- FAL 44 :

L'objectif de ce projet est de travailler avec toutes les classes de 3<sup>ème</sup> sur la Laïcité, en 2 fois 2 heures et en cohésion avec le programme d'EMC. La FAL est financée par le Conseil Départemental et la Mairie de Rezé pour ce projet. L'association demande une adhésion de 150 €.

Vote pour l'adhésion à la FAL44  
Votants : 21 Pour : 21 Abstention : 0

- Convention SACEM

L'objectif est de pouvoir diffuser de la musique dans le cadre des activités organisées par l'établissement (sonnerie, dans la cantine, lors d'une manifestation), dans le respect des droits d'auteur. Le FSE pourrait en bénéficier, discussion à avoir.

Le CVC souhaite pouvoir changer les sonneries et pourrait alors bénéficier de cette banque de données pour le choix des nouvelles sonneries.

Vote pour la convention avec la SACEM  
Votants : 21 Pour : 21 Abstention : 0

#### **7. Information concernant le préau**

Le Conseil Départemental a validé les travaux pour un préau de 168 m2 permettant d'être à l'abri pour relier les différents bâtiments du collège (devant le restaurant scolaire, sur la partie cour). La livraison est prévue à la rentrée 2023.

Les interlocuteurs sont Mme Baron (Conseil Départemental) et la Société Domus. Cette dernière a déjà réalisé les coursives couvertes ~~la partie couverte correspondant aux marches~~. Les travaux commenceront au printemps, la gêne devrait être limitée.

Cette annonce était très attendue par l'ensemble des acteurs de l'établissement qui s'en félicite. Une présentation du projet sera faite au CA de février.

M. Thiriet du Conseil Départemental ajoute que nous pouvons également proposer un projet d'aménagement par exemple pour revégétaliser la cours d'établissement. Il nous invite à nous rapprocher des collèges Allende et Pont Rousseau qui en ont déjà bénéficié.

Les parents d'élèves demandent que cela fasse l'objet d'un travail en interne.

### **8. Questions diverses**

Les parents d'élèves ont posé 4 questions :

- Sur la difficulté des élèves à avoir accès aux toilettes et sur leur propreté.
- Sur la disponibilité du papier toilette

Mme Abarca rappelle que les toilettes sont nettoyées deux fois par jour mais les dégradations et souillures sont nombreuses. Le travail des agents n'est pas respecté.

Mme Houdayer indique que les toilettes sont ouvertes à chaque intercours, pause et durant la demi-pension. En cas de manque de papier, les élèves sont invités à aller en chercher à la vie scolaire.

Un débat s'engage en CA.

Il est proposé que :

Les agents d'entretien et leur travail puissent être présentés aux élèves  
Un travail de décoration et d'aménagement commun des toilettes aient lieu (prof d'arts plastiques, de techno...)

- Sur la mise à disposition du gel hydroalcoolique

Mme Orain informe que le gel hydroalcoolique est à la disposition des élèves à l'entrée des classes, et de la salle de restauration, qu'il n'y a plus d'obligation de gel hydroalcoolique à l'entrée du collège (cela a un coût élevé et freine la fluidité de l'entrée dans l'établissement). Aux toilettes et à l'entrée du self, les élèves peuvent se laver les mains à l'eau et au savon.

- Sur la mise à disposition des serviettes hygiéniques.

Un distributeur est installé à l'infirmerie, un autre le hall vitré derrière le poteau et des serviettes hygiéniques sont disponibles à la vie scolaire.

Le stock disponible est très important.

Fin de la séance à 19H 58 . Prochain conseil d'administration prévu le 28 février 2023.

La Secrétaire de séance

Mme Paris



La Présidente du Conseil d'Administration

Madame Orain

